

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-390-1929 promulguant le décret du 27 décembre 1928 relatif à l'avancement des instituteurs et institutrices détachés aux colonies.

n° 1-390-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mai 1929

Numéro JO
n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro
31 mai 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 27 décembre 1928 relatif à l'avancement des instituteurs et institutrices détachés aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 27 décembre 1928 relatif à l'avancement des instituteurs et institutrices détachés aux colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

G. COCHARD.